

CONVENTION DE RÉSERVATION DE RÉSIDENCE

ENTRE : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER INTERSITE (INTERSITE)

ET : _____ (« L'acheteur privilégié »)

ATTENDU QU'INTERSITE est en voie de développer un complexe immobilier au village Mont-Tremblant comprenant des résidences de montagne devant être détenues en copropriété divisée (les « résidences », chacune, une « résidence ») connu comme le « Wyndham Cap Tremblant Hôtel de Montagne ».

ATTENDU QUE l'acheteur privilégié désire réserver une résidence et qu'Intersite désire accorder à l'acheteur privilégié une telle réservation en conformité et sujette aux termes et conditions stipulés ci-après;

EN FOI DE QUOI les parties ont convenu de ce qui suit :

1. **Dépôt.** Simultanément avec la signature par l'acheteur privilégié de ce contrat et avec sa livraison à Intersite, l'acheteur privilégié a remis à Intersite un montant de _____ (_____ \$) (le « dépôt remboursable ») devant être détenu par La Salle & Villeneuve, Notaires, (« le fiduciaire ») dans un compte ne portant pas d'intérêt. Le dépôt remboursable sera remis à l'acheteur privilégié en tout temps, sur avis au fiduciaire donné par l'acheteur privilégié ou par Intersite.
2. **Réservation de résidence.** Par les présentes, l'acheteur privilégié procède à la réservation suivante :
Manoir : _____
Modèle : _____
Niveau : _____
Prix : _____ (taxes et mobilier en sus). Sujet à changement sans autre pré-avis.
3. **Achat de résidence.** Pourvu que le dépôt remboursable n'ait pas été remis à l'acheteur privilégié, l'acheteur privilégié aura le droit de signer un contrat préliminaire pour l'achat de la résidence ci-haut réservée. Intersite donnera au moins sept jours d'avis de l'heure, de la procédure et du lieu pour exercer ce droit.
4. **Fin du contrat.** Chaque partie peut mettre fin à ce contrat pour toute raison en donnant avis écrit à l'autre partie. En ce cas, le dépôt remboursable sera remis à l'acheteur privilégié.
5. **Avis.** Ce contrat n'est pas cessible par l'acheteur privilégié. Les avis livrés personnellement ou envoyés par télécopieur seront réputés reçus au moment de leur livraison ou transmission si cela a lieu avant 17h00 (heure de Montréal) un jour ouvrable et autrement le jour ouvrable suivant. Les avis postés seront réputés reçus le troisième (3^{ième}) jour ouvrable suivant la date de leur mise à la poste.

Signé à _____
Le _____

Signé à _____
Le _____

Par : _____
L'acheteur privilégié

Par : _____
Corporation de développement Intersite

Nous, La Salle & Villeneuve, Notaires, reconnaissons avoir lu le contrat de réservation de résidence et convenons d'être liés par ces conditions dans la mesure où elles s'appliquent au fiduciaire (au sens défini dans le contrat de réservation de résidence).

Date _____

La Salle & Villeneuve _____